



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes, Labellisation, Volontariat N° 5 Réunion du 04 septembre 2021

Présidence : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE – Maurice FOURNILLON.

Excusé : M. Steve CLERC

☆☆☆☆☆☆☆☆

VOLONTARIATS :

Quelques places étant encore disponibles, une relance acte de candidature Volontariat pour les U11 et U15 Départemental 2 pour la phase 1 a été envoyée aux clubs.

La Commission a examiné les volontariats D2 reçus suivants et établi le classement en conséquence :

U11D2
VENDOME US
BLOIS FOOT 41 3

U15D2
VENDOME US
ROMORANTIN SO
PRUNIERUS US
VCRF

La Commission a pris également en compte le volontariat du club de Vendôme US en U13 D2 reçu tardivement au vu des éléments exposés.

Vous trouverez en annexe n°1 – le classement modifié des volontariats D2 Jeunes (U11 à U15) pour la saison 2021/2022 - Phase 1.

Correspondances :

Mail du 1/09/2021 du club de Salbris AS : Retrait du volontariat en U11 D2
La Commission prend en considération le retrait en U11 D2.

Mail du 2/09/2021 du club de Selommès US : Candidature non retenue en U13 D2
La Commission a pris en considération les faits exposés.

Après réflexion sur les candidatures reçues en U13 D2 :

Considérant que certains clubs ont deux équipes reçues sur le nombre total de places retenues,

Considérant le fait de vouloir encourager les équipes non retenues compte-tenu de leurs candidatures,

La Commission prend la décision de retenir les équipes de Cher Sologne Football, Selommès US et Vendôme US telles que mentionnées sur le classement modifié joint en annexe.

En conséquence :

En U11 : **16 équipes sont retenues**

En U13 : **21 équipes sont retenues**

En U15 : **16 équipes sont retenues**

ENTENTES :

La commission Départementale a examiné des demandes d'ententes pour la saison 2021/2022.

- 1- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de CSF – CMSR – ST AIGNAN/NOYERS US – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS en catégorie U11 à U15
(reçu le 23.08.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable à l'exception de la catégorie U15F. Pour les U15F, la Commission est en attente du dossier de demande d'entente

U11 (3 équipes) : CSF – CMSR – ST AIGNAN/NOYERS US – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

U13 (3 équipes) : ST AIGNAN/NOYERS US - CSF – CMSR – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

U15 (1 équipe) : CSF – CMSR – ST AIGNAN/NOYERS US – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

- 2- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de SELOMMES US – OUCQUES CS - VCRF en catégorie 15
(reçu le 02.09.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable. (Attention à l'effectif)

U15 (1 équipe) : VCRF - SELOMMES US – OUCQUES CS

- 3- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de ST GERVAIS AS – MONT/BRACIEUX AJS en catégorie Seniors
(reçu le 03.09.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

SENIORS (D4) : ST GERVAIS AS – MONT/BRACIEUX AJS (Attention : les joueurs de St Gervais AS ne peuvent pas jouer dans l'équipe de Mont/Bracieux AJS 1 et les joueurs de Mont/Bracieux AJS ne peuvent pas jouer dans les équipes de St-Gervais AS 1 et St-Gervais AS 2).

- 4- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de VILLEBAROU ES – VILLERBON FC en catégorie U11
(reçu le 31.08.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

U11 (1 équipe) : VILLEBAROU ES – VILLERBON FC

- 5- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de OUCQUES CS - VCRF en catégorie Seniors
(reçu le 30.08.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

Il faut préciser le club support.

Les joueurs de VCRF ne peuvent jouer dans l'équipe d'OUCQUES CS 1 en Départemental 2.

SENIORS (D4) : OUCQUES CS - VCRF

- 6- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de ST AIGNAN/NOYERS US – COUFFY/CHATEAUVEIUX/SEIGY AS en catégorie U18 et Seniors
(reçu le 24.08.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

Les joueurs de COUFFY/CHATEAUVEIUX/SEIGY AS ne peuvent jouer dans l'équipe de ST AIGNAN/NOYERS US 1 en Départemental 2.

U18 (1 équipe) : COUFFY/CHATEAUVEIUX/SEIGY AS - ST AIGNAN/NOYERS US

Seniors (D4) : COUFFY/CHATEAUVEIUX/SEIGY AS - ST AIGNAN/NOYERS US

- 7- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de CHAILLES/CANDE AS – CHOUZY/ONZAIN AS en catégorie U15 à U18
(reçu le 24.08.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

U15 (2 équipes) : CHOUZY/ONZAIN AS – CHAILLES/CANDE AS

U17 (1 équipe) : CHOUZY/ONZAIN AS - CHAILLES/CANDE AS

U18 (1 équipe) : CHAILLES/CANDE AS – CHOUZY/ONZAIN AS

- 8- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de LA VILLE/CLERCS LP – HAUT VENDOMOIS FC – SARGE/MONDOUBLEAU/CORMENON AS – SOUDAY LS – SAVIGNY AG en catégorie U18.
(reçu le 24.08.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable à titre exceptionnel pour cette saison (attention à la distance).

U18 (1 équipe) : LA VILLE/CLERCS LP – HAUT VENDOMOIS FC – SARGE/MONDOUBLEAU/CORMENON AS – SOUDAY LS – SAVIGNY AG

- 9- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de FOUGERES/OUCHAMPS/FEINGS US – CHEVERNY ES – CORMERAY JS – CHAILLES/CANDE AS en catégorie U13
(reçu le 23.08.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

U13 (1 équipe) : FOUGERES/OUCHAMPS/FEINGS US – CHEVERNY ES – CORMERAY JS – CHAILLES/CANDE AS

**10- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de FOUGERES/OUCHAMPS/FEINGS US – CHEVERNY ES – CORMERAY JS en catégorie U7 à U11
(reçu le 23.08.2021)**

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

U7 (1 équipe) : CORMERAY JS - FOUGERES/OUCHAMPS/FEINGS US – CHEVERNY ES

U9 (1 équipe) : CORMERAY JS - FOUGERES/OUCHAMPS/FEINGS US – CHEVERNY ES

U11 (1 équipe) : CHEVERNY ES - CORMERAY JS - FOUGERES/OUCHAMPS/FEINGS US

**11- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de PRUNIERS US – VILLEFRANCHE ES en catégorie U15 et U17
(reçu le 23.08.2021)**

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

U15 (1 équipe) : PRUNIERS US – VILLEFRANCHE ES

U17 (1 équipe) : VILLEFRANCHE ES - PRUNIERS US

**12- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de MARCILLY FC – ST VIATRE FL en catégorie Seniors
(reçu le 18.08.2021)**

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

Seniors (D4) : MARCILLY FC – ST VIATRE FL

**13- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de VCRF – SELOMMES US – OUCQUES CS en catégorie U11 – U13 – U18
(reçu le 18.08.2021)**

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

U11 (2 équipes) : VCRF – SELOMMES US – OUCQUES CS

U13 (1 équipe) : SELOMMES US – VCRF – OUCQUES CS

U18 (1 équipe) : OUCQUES CS - VCRF – SELOMMES US

**14- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de VCRF – SELOMMES US en catégorie U7-U9
(reçu le 18.08.2021)**

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

U7 (1 équipe) : VCRF – SELOMMES US

U9 (2 équipes) : SELOMMES US – VCRF

**15- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de SAVIGNY AG – SOUDAY LS – SARGE/MOUDoubleau/CORMENON AS en catégorie U7 à U15
(reçu le 16.08.2021)**

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable. Manque la demande d'entente U8F et U11F.

U7 (1 équipe) : SAVIGNY AG – SOUDAY LS – SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS

U7 (1 équipe) : SOUDAY LS – SAVIGNY AG – SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS

U7 (1 équipe) : SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS - SAVIGNY AG – SOUDAY LS

U9 (1 équipe) : SAVIGNY AG – SOUDAY LS – SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS

U9 (1 équipe) : SOUDAY LS – SAVIGNY AG – SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS

U9 (1 équipe) : SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS - SAVIGNY AG – SOUDAY LS

U11 (1 équipe) : SOUDAY LS – SAVIGNY AG – SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS

U11 (1 équipe) : SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS - SAVIGNY AG – SOUDAY LS

U13 (1 équipe) : SOUDAY LS – SAVIGNY AG – SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS

U13 (1 équipe) : SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS - SAVIGNY AG – SOUDAY LS

U15 (1 équipe) : SOUDAY LS – SAVIGNY AG – SARGE/MOUDDOUBLEAU/CORMENON AS

16- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de NT VA EJ 41 – ST MARTIN US en catégorie U15

(reçu le 16.08.2021)

Avis de la Commission : Refusé – Un groupement ne peut-être en entente. La saison passée l'entente a été autorisée à titre exceptionnel (Voir PV du 15.07.2020).

17- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de LA VILLE/CLERCS LP – HAUT VENDOMOIS FC en catégorie U7 à U15.

(reçu le 16.08.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

U7 (2 équipes) : LA VILLE/CLERCS LP – HAUT VENDOMOIS FC

U9 (2 équipes) : LA VILLE/CLERCS LP – HAUT VENDOMOIS FC

U11 (2 équipes) : LA VILLE/CLERCS LP – HAUT VENDOMOIS FC

U13 (1 équipe) : HAUT VENDOMOIS FC - LA VILLE/CLERCS LP

U15 (1 équipe) : HAUT VENDOMOIS FC - LA VILLE/CLERCS LP

18- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de ST MARTIN US – MONTOIRE ST en catégorie U7 à U13.

(reçu le 16.08.2021)

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

U7 (1 équipe) : ST MARTIN US – MONTOIRE ST

U9 (1 équipe) : ST MARTIN US – MONTOIRE ST

U9 (1 équipe) : MONTOIRE ST - ST MARTIN US

U11 (1 équipe) : ST MARTIN US – MONTOIRE ST

U11 (1 équipe) : MONTOIRE ST - ST MARTIN US

U13 (1 équipe) : MONTOIRE ST - ST MARTIN US

19- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de ROMORANTIN SRC – CHATRES/LANGON/MENNETOU USC en catégorie Seniors

(reçu le 22.07.2021)

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

Attention : Les joueurs de Romorantin SRC ne peuvent jouer dans les équipes de Châtres/Langon/Mennetou USC 1 et Châtres/Langon/Mennetou USC 2 et les joueurs de Châtres/Langon/Mennetou USC ne peuvent pas jouer dans l'équipe de Romorantin SRC 1 et Romorantin SRC 2.

Seniors (D4) : ROMORANTIN SRC – CHATRES/LANGON/MENNETOU USC

20- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de HERBAULT JF – ORCHAISE ASL en catégorie U7 à U18

(reçu le 22.07.2021)

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

U7 (2 équipes) : ORCHAISE ASL - HERBAULT JF

U9 (3 équipes) : HERBAULT JF – ORCHAISE ASL

U11 (1 équipe) : ORCHAISE ASL - HERBAULT JF

U13 (1 équipe) : ORCHAISE ASL - HERBAULT JF

U18 (1 équipe) : HERBAULT JF – ORCHAISE ASL

21- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de CONTRES AS – OISLY AS en catégorie U18

(reçu le 20.07.2021)

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

U18 (1 équipe) : CONTRES AS – OISLY AS

22- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de CONTRES AS – OISLY AS – SOINGS AS – MUR AS en catégorie U11 à U15

(reçu le 20.07.2021)

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

U11 (3 équipes) : CONTRES AS – OISLY AS – SOINGS AS – MUR AS

U13 (3 équipes) : SOINGS AS – CONTRES AS – OISLY AS – MUR AS

U15 (3 équipes) : CONTRES AS – OISLY AS – SOINGS AS – MUR AS

23- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de ROMORANTIN SRC – CHATRES/LANGON/MENNETOU USC – ST JULIEN AS en catégorie U7 à U17

(reçu le 19.07.2021)

[Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.](#)

U7 (2 équipes) : ROMORANTIN SRC – CHATRES/LANGON/MENNETOU USC – ST JULIEN AS

U9 (2 équipes) : ROMORANTIN SRC – CHATRES/LANGON/MENNETOU USC – ST JULIEN AS

U11 (2 équipes) : ROMORANTIN SRC – CHATRES/LANGON/MENNETOU USC – ST JULIEN AS

U13 (2 équipes) : ROMORANTIN SRC – CHATRES/LANGON/MENNETOU USC – ST JULIEN AS

U15 (1 équipe) : CHATRES/LANGON/MENNETOU USC – ROMORANTIN SRC – CHATRES/LANGON/MENNETOU USC – ST JULIEN AS

U17 (1 équipe) : ROMORANTIN SRC – CHATRES/LANGON/MENNETOU USC – ST JULIEN AS

24- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de LA CHAUSSEE ASJ – FOSSE/MAROLLES EF en catégorie U15 (reçu le 19.07.2021)

[Avis de la Commission](#) : la Commission donne avis favorable.

U15 (1 équipe) : LA CHAUSSEE ASJ – FOSSE/MAROLLES EF

25- Demande d'autorisation d'entente pour les clubs de SOINGS AS – MUR AS en catégorie U7 à U9 (reçu le 16.07.2021)

[Avis de la Commission](#) : la Commission donne avis favorable.

U7 (2 équipes) : SOINGS AS –MUR AS

U9 (3 équipes) : MUR AS - SOINGS AS

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le